

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 10

Date de transmission
en préfecture :

02 JUIN 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernard BOULON.

Secrétaire de séance : Audrey BOURSEAU

Approbation du plan de financement de la Maison France Service - Edition 2025

Monsieur le Maire expose :

En date du 21 mars 2025, monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, a informé notre collectivité de l'octroi d'une subvention de **25.000,00 euros** au titre du Fond National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT), d'une part, et d'une subvention complémentaire au titre du Fond National France Service (FNFS) de **20.000,00 euros d'autre part**.

Ces sommes sont allouées poursuit-il pour le fonctionnement de la **Maison France Service (MFS)** sise à Géry.

Monsieur le maire termine en disant que pour permettre le versement de ces dits montants, il est urgent que l'assemblée délibérante puisse approuver le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement de cet établissement.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le budget prévisionnel annexé ainsi que le plan de financement pour le fonctionnement de la Maison France Service pour l'année 2025 comme suit :

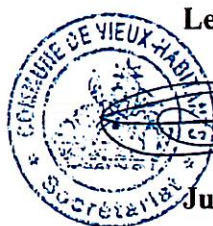
- FNADT	25.000,00
- FNFS	20.000,00
- Aide aux postes conseillers numériques.....	70.100,82
- Commune	119.504,59
- Total	234.605,41

Article 2 : D'inscrire cette opération au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 02 JUIN 2025